

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE
Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2023

Délibération n°5

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	15	19

Date de la convocation : 21 Novembre 2023	L'an <i>deux mille vingt trois</i> , et le 28 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de <i>Madame Fanny SABATIER</i>
--	---

Présents : Tous les membres en exercice sauf Mme Roselyne BONHOMME ayant donné procuration à M. Eric CEYTE, M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, M. Serge GIDON ayant donné procuration à Mme Marie-Bernadette MATHIAS, M. Jean-Louis GONNARD ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER
Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération : Participation aux sorties et voyages scolaires des Ecoles Germaine TILLION et Saint - JOSEPH

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** que pour l'année scolaire 2023-2024, il sera alloué aux écoles de la commune de Rosières la somme de 7 euros une fois par an, par enfant et par jour pour les sorties extra-communales et voyages scolaires des écoles de Rosières.
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les démarches concernant ces versements.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

.....

.....

du

Fanny SABATIER
Maire

